

Vendredi 13 décembre 2024

La Ville de Marseille sélectionne un nouveau gestionnaire pour le Parc Chanot

La convention en vigueur qui lie la Ville de Marseille à l'exploitant du Parc Chanot depuis le 1er janvier 1985 prend fin le 31 décembre 2024. La Ville de Marseille a entériné lors du Conseil municipal du 12 décembre 2024 le groupement constitué de GL Events et CCIAMP Infrastructures, en tant que délégataire de service public en charge de la gestion et l'exploitation du Parc Chanot.

Pour parvenir à ce choix, la Ville a mis en place une consultation avec un objectif clair : désigner un délégataire dont le projet satisfait **les objectifs** d'ouverture plus large aux marseillais, en favorisant une fréquentation quotidienne des espaces publics et de proposer des activités diversifiées, avec de nouveaux usages, dans un cadre plus durable.

L'exploitation de ce site incontournable du rayonnement événementiel marseillais a pour enjeu essentiel de donner un nouvel élan à la gestion du Parc Chanot en cohérence avec la politique visant à faire de la Ville un centre de congrès reconnu au plan international et capable d'accueillir une grande variété de manifestations.

Des critères d'attribution exigeants pour un service de qualité :

Pour procéder à la désignation du délégataire, la Ville de Marseille a établi quatre critères distincts :

- **la qualité technique de l'offre**, tant dans la gestion et la capacité techniques des travaux et bâtiments que la qualité d'exploitation proposée, avec un prérequis d'ouverture du site aux Marseillais via une programmation diversifiée
- **les conditions économiques** du projet et la pertinence des modifications apportées au projet de cahier des charges
- l'engagement du candidat à **une collaboration étroite et transparente avec la municipalité**, pour développer en concertation une offre événementielle de qualité dans ce site emblématique

- **la modernisation énergétique et environnementale du projet**, avec les actions éco-responsables engagées dans le projet

Le cahier des charges imposant par ailleurs la reprise du personnel.

Développement et modernisation énergétique et environnementale du site :

Le délégataire retenu poursuivra une feuille de route claire et des objectifs définis par la Ville de Marseille :

- **une ouverture plus large au public** et le développement des capacités d'accueil événementiel du site pour proposer une activité diversifiée, avec de nouveaux usages
- le développement de la marque Foire internationale de Marseille (désormais propriété de la Ville de Marseille), événement incontournable du territoire
- la réalisation des travaux d'urgence, sur une durée de 9 à 12 mois environ, des travaux de voirie (en dégradation avancée ou nécessitant des travaux à court terme) souhaités par la Ville, qui, avec les nouveaux aménagements proposés par le délégataire, contribueront à l'embellissement du site. Ces travaux se feront sans porter préjudice au fonctionnement du Parc Chanot
- **l'entretien et la maintenance** des ouvrages et des équipements
- l'évolution de **la durabilité du site**, avec notamment la perméabilisation de 20 000 m² minimum et le développement de dispositifs favorisant une moindre consommation énergétique.

Le projet présenté par le groupement constitué de GL Events et CCIAMP Infrastructures a été retenu pour son ambition et la poursuite des objectifs priorités par la Ville de Marseille. Le Parc Chanot est un site phare de l'attractivité marseillaise et la dynamique événementielle du territoire. Cette nouvelle délégation de service public doit ouvrir le site aux Marseillais, proposer une programmation diversifiée qui, avec les nouveaux travaux d'aménagement proposés, donneront à ce site un nouvel élan. Par ce biais, la Ville de Marseille poursuit son travail sur les grandes mutations en matière d'aménagement du Parc Chanot et de ses alentours.